



## B2.5 Améliorer la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) aux industriels et réduire ainsi le flux de déchets en circulation sur l'île

### Ressources & Modalités

La responsabilité élargie du producteur consiste de démarches et de dispositifs restaurant la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché. De cette façon, on internalise les coûts externes d'un produit jusqu'à sa fin de vie et on réduit ainsi la production et circulation de déchets. Le producteur est ainsi responsabilisé quant à la production qu'il émet et cela lui permet de prendre conscience des coûts induits par son activité en termes de déchets finaux, le poussant par la même à réduire la quantité et la nocivité des déchets à la source par l'éco conception de ses produits. Les objectifs sont alors d'extraire les ordures ménagères et assurer le suivi des déchets dangereux, ou encore de capter un gisement de déchets valorisables. Les efforts vont être accentués avant tout sur le réemploi, le recyclage et d'autres types de valorisation des déchets, mais aussi sur l'écoconception. Il s'agit là d'une déclinaison du développement durable au monde des entreprises, s'inspirant du principe de pollueur-payeur et mais aussi du principe de responsabilité environnementale.

Les importateurs, producteurs et distributeurs sont ici concernés et devront soit mettre en place des systèmes individuels de collecte et de traitement des déchets issus de leur produits ou soit adhérer à des éco-organismes auxquels ils versent une contribution financière et transfèrent leur obligation.

### Organisations



ADEME



Corepile



Recyclium

### Autres:

Autres éco organismes (Pv cycle, Eco-folio, Valdélia, AVPUR, Cyclamed...)

Syndicat de l'importation et du commerce de la Réunion

### Faisabilité & Budget

Plusieurs filières existent déjà concernant notamment les batteries automobiles et industrielles, pneumatiques, piles et accumulateurs portables, mobiliers, équipements électriques et électroniques, lampes, déchets d'activité de soins à risques infectieux pour les patients en autotraitement, panneaux photovoltaïques. En 2018 on note d'ailleurs que les filières REP à la Réunion ont ramassé 48.645 tonnes de déchets. Une collecte effectuée par 15 éco-organismes et organismes collectifs. Il y a également eu la mise en place de la plateforme océan Indien ayant pour but d'améliorer le fonctionnement des filières à la Réunion et à Mayotte.

Toutefois, il existe encore un grand nombre de fragilités liées au fait que certaines filières sont encore peu connues, pour d'autres les coûts sont extrêmement élevés, il y a aussi quelquefois des sous-déclarations de l'importateur ou des metteurs sur le marché. Enfin certaines filières ne sont pas opérationnelles à la Réunion comme celle concernant l'ameublement ménager, et professionnel ou encore le papier graphique. D'autres sont en attente de structurations comme la filière de véhicules hors d'usage abandonnés ou encore la filière des déchets dangereux.

Pour améliorer la REP à la Réunion, il faudra faire connaître et sensibiliser la population sur l'importance de ces filières et les encourager à utiliser leurs services notamment pour les filières encore peu connues et peu développées.

Cette amélioration pourrait se faire via des aides publiques afin de développer les filières qui ont encore du mal à émerger et renforcer les capacités de recyclage des filières REP aujourd'hui mises en place.